

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Monsieur LEMETTAIS Vincent, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

Présents : Mesdames et Messieurs, AUZOU Patricia, REVERT Rémi, HORCHOLLE Patrice, BLONDEL Virginie, BARBULEE Catherine, GROUT Stéphanie, CAHARD Ghislaine, , BARBARAY Marc, ROUX François, et GUEDON Lionel

Absents excusés : Messieurs LEHMAN Franck , PICARD Jean-Baptiste

Absents : Mme PAGE Lydia
Mme Patricia Auzou est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

1 - Approbation du Compte Administratif 2017 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Remi REVERT conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Par voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
- Dépenses	58 865.53 €	425 006.95 €
- Recettes	113 096.09 €	424 553.77 €
- Excédent	54 230.56 €	
- Déficit		453.18 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur qui est en concordance avec le compte administratif 2017.

2 - Affectation des résultats 2017 au budget 2018 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Vincent LEMETTAIS,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 12 avril 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement global de : 109 140.68 €

Pour mémoire Prévisions budgétaires	
Solde d'exécution d'investissement :	
Excédent d'investissement de clôture.....A	84 684.11 €
Restes à réaliser investissement :	
- Recettes.....B	000.00 €
- Dépenses.....C	000.00 €
Besoin de financement ou excédent de financement.....A+B-C	84 684.11 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
- En priorité, à la couverture du besoin de financement C/1068.....	0 €
- Pour solde à l'excédent de fonctionnement reporté C/002.....	109 140.68 €
Ou - En réserve (dotation complémentaire) C/1068.....	0.00 €

3 – Vote des taux des taxes directes locales 2018

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide le vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

	TAUX Année 2017	TAUX Année 2018	BASES 2018	PRODUIT 2018
Taxe d'habitation :	9.65	9.65	423 300	40 848
Taxe foncière (bâti) :	9.62	9.62	300 500	28 908
Taxe foncière (non bâti)	23.79	23.79	68 200	16 225
			TOTAL	85 981

4 – Vote du budget communal

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	74 500.00 €	159 042.00 €
- Fonctionnement	424 802.00 €	424 802.00 €
TOTAL	499 302.00 €	583 844.00 €

5 – Participations communales 2018 aux différents syndicats

Vu les contributions 2018 au SIVOSSE (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, Sportive et Socio-Educative) de la Région de Doudeville et au SIVOS E.H.V,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire au budget communal les contributions communales 2018 au SIVOSSE de la Région de Doudeville, et au SIVOS E.H.V . Les montants des contributions figureront à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement » en section de fonctionnement du budget communal 2018.

La contribution au Syndicat mixte des Bassins Versants de la Durdent sera versée par la Communauté de Commune de la Région d'Yvetot.

6 - Personnel Communal

M le Maire expose au conseil municipal la situation des deux agents techniques employées à l'entretien des locaux publics ainsi qu'à la gestion des salles municipales.

Ces deux agents sont aujourd'hui en Cdd.

Après consultation du centre de gestion, le passage en Cdi ne peut se réaliser qu'au bout de 6 années de Cdd.

Ainsi, après avoir consulté la commission du personnel communal, et considérant la satisfaction générale du travail des deux agents techniques, M le Maire propose à l'assemblée leur titularisation (après une période de stage d'un an), à compter du 1^{er} Mai 2018.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La dépense correspondante sera inscrite au budget principal 2018 et le tableau des effectifs modifié.

7 - Présentation du rapport d'activité 2017 de la Mission Locale sur le territoire de la CCRY

M le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2017 de la Mission Locale.

8 - Présentation du rapport d'activité 2017 du SIVOSSE

M le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2017 du Sivosse

9 - Approbation du Padd et du Rlpi de la CCRY

Suite à la présentation qui a été faite au dernier conseil municipal, M le Maire expose que les délibérations d'approbation n'ont pas été prises et qu'il convient donc que le conseil se prononce sur ces deux points.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

10 - Projet d'installation Photovoltaïque.

M Horcholle expose à l'assemblée une proposition du Syndicat départemental de l'énergie. Cette dernière consiste en une étude dont le but est d'étudier l'opportunité d'une installation photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Cette étude est gratuite et définira les modalités de l'installation qui sera aussi prise en charge financièrement en totalité par le SDE.

La commune sera rémunérée sous la forme d'un loyer versé par le SDE. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité décide de lancer l'étude pour l'ensemble des bâtiments municipaux.

11 - ADMR, demande de subvention

M le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de l'ADMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention pour l'année 2018 de 400 €

12 - Banque alimentaire : demande de subvention

M le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de la Banque Alimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention pour l'année 2018 de 120 €

13- Adhésion à la Mission Locale

M le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion à la Mission Locale pour 2018.

Coût à l'habitant : 1.05 € nb d'habitants retenu : 663 soit une dépense de 696 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à la Mission Locale.

14 - Préparation de la cérémonie de la fête des Mères

Le conseil municipal décide de fixer la date de la cérémonie de la fête des mères au samedi 26 mai 2018 à 18h. Madame Virginie BLONDEL est chargée de préparer les invitations et de leur distribution dans les boîtes aux lettres des mères de famille hautotaises.

15 - Comptes rendus des diverses commissions

Syndicat d'eau : le budget a été voté, un groupement de commande pour la défense incendie a été proposé aux communes.

Sivos EHV : le budget a été voté avec des participations communales en baisse.

Sivosse : le budget a été voté, suite à la suppression du financement par l'état des CUI, les postes de surveillants de car au collège seront supprimés, seuls les cars transportant des élèves de maternelles et élémentaires auront des surveillants. La charge financière de ces postes sera assurée par les communes utilisant le service.

Smbv : le budget a été voté, l'engazonnement de la plateforme autour de la mare du Petit Tot sera réalisé prochainement.

CCRY : le budget a été voté, le taux d'endettement est en baisse. Les travaux du PLUi continuent.

Commune nouvelle : l'étude de faisabilité continue, une nouvelle étude fiscale vient d'être fournie par l'AMF. La prochaine étape est l'écriture du projet commun ainsi que de la charte de constitution qui seront présentée aux conseils municipaux avant d'organiser des réunions publiques dans chaque commune.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20